

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DE LA CREATION  
D'UNE ACTIVITE EQUESTRE SUR LE PLATEAU DE L'ARSELLE A  
CHAMROUSSE**

Le plateau de l'Arselle à Chamrousse offre un cadre idéal pour la pratique d'une activité équestre dans un environnement parfait pour créer des moments de détente qui resteront gravés dans la mémoire.

Soucieuse de répondre aux attentes de ses usagers par des activités adaptées et de qualité, la commune souhaite, en continuité avec les saisons précédentes, proposer une activité équestre et des prestations liées aux équins.



### **POUVOIR ADJUDICATEUR**

Pouvoir adjudicateur : Commune de Chamrousse  
Directeur Général : Monsieur Pascal AGAMENNONE  
Mairie  
Place des Trolles  
38410 - Chamrousse  
Pays : France  
Tél : 04.76.89.90.21  
E-Mail : [dgs@chamrousse.com](mailto:dgs@chamrousse.com)

### **OBJET DE LA CONSULTATION**

La commune de Chamrousse a depuis de longues années proposé une activité équestre sur son territoire et souhaite voir perdurer cette activité.

A ce titre, elle entend passer une convention de service public concernant la gestion d'activités équestres destinées à un public varié.

### **DESCRIPTION DE LA CONVENTION**

Dans le cadre d'une mise à disposition temporaire de l'espace public, la convention de gestion et d'exploitation de l'activité équestre sur le plateau de l'Arselle fera l'objet d'une saison, qui pourra être renouvelée pour 3 autres saisons par reconduction expresse.

### **DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION DE L'ACTIVITE EQUESTRE ATTENDUE**

L'activité équestre proposée à l'exploitation offre la possibilité de commercialiser une variété de services et d'expériences équestres, conçues pour un public de tous âges et de tous niveaux.

L'accent doit être mis sur la qualité de l'expérience client, en proposant pour exemple des balades accompagnées et des conseils pratiques pour assurer la sécurité et le plaisir des participants. Les activités doivent être pensées pour s'intégrer de manière respectueuse dans l'environnement naturel du site, encourageant ainsi le tourisme durable et la découverte de la beauté du territoire.

Le futur exploitant pourra commercialiser différentes prestations relatives à l'équestre, comme, la location libre ou initiations, balades et promenades avec des poneys, ânes, et chevaux, des cours relatifs d'équitation, de l'initiation au maintien du bien-être équin.

---

### **COMMUNE DE CHAMROUSSE**

35, place des Trolles  
38410 CHAMROUSSE  
Tél. : +33 (0)4 76 89 90 21  
mairie@chamrousse.com  
[www.mairiechamrousse.com](http://www.mairiechamrousse.com)

Les candidats sont libres de proposer leurs activités dans le cadre du monde de l'équestre.

### **Nombre d'équins**

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2003-09182 du 14/08/2003 dit « de protection de biotope », le preneur devra se conformer aux dispositions de l'article 7 relatif au nombre d'équins admis sur le plateau de l'Arselle soit 50 animaux maximum. En début de saison il sera demandé de donner la liste des animaux présents sur le site.

### **MOYENS MIS A DISPOSITION**

Pour mener cette activité, le titulaire aura à disposition :

Une écurie d'environ 200 m<sup>2</sup> comprenant 2 selleries, 2 boxes, 3 stalles (au rez-de-chaussée) et un local technique, l'alimentation en eau, et un terrain à proximité immédiate permettant le pacage des chevaux.

Deux zones de manège à proximité.

Une aire de stationnement à proximité, est disponible pour les usagers.



### **OBLIGATIONS DE L'EXPLOITANT**

Le futur exploitant sera responsable d'accueillir divers publics pour des activités équestres diversifiées et de mettre en œuvre des stratégies de communication efficaces pour promouvoir l'activité équestre.

Il devra également assurer l'entretien des équipements fixes et mobiles, garantir des conditions d'accueil et de sécurité répondant aux attentes des usagers ainsi qu'aux normes réglementaires, effectuer une surveillance continue des équipements, installations techniques, et du matériel, et prendre en charge les dépenses générales liées au fonctionnement de l'équipement, et les services externes.

### **COMMUNE DE CHAMROUSSE**

35, place des Trolles  
38410 CHAMROUSSE  
Tél. : +33 (0)4 76 89 90 21  
mairie@chamrousse.com  
[www.mairiechamrousse.com](http://www.mairiechamrousse.com)

Une importance particulière est accordée à la gestion du site, situé en zone ENS et à proximité immédiate d'une tourbière.

Le preneur veillera à respecter les préconisations, ci-dessous, afin de préserver les milieux sensibles à proximité et d'éviter le surpâturage :

- Protection des cours d'eau et des captages d'eau potable. Être vigilant sur les berges et sur les zones de captage, qu'il y ait bien les clôtures qui séparent les chevaux des cours d'eau et des puits ;
- Faire évoluer les parcs de jours en cohérence avec les préconisations effectuées (voir plan) en début de saison par la mairie afin de permettre la régénération de la végétation. Le centre équestre se basera sur les critères/indicateurs, hauteur de l'herbe et comportement des chevaux qui vont brouter sous les clôtures ;
- Les chevaux ne devront pas être parqués vers la lisière au sud du plateau où se trouvent les bombements à sphaignes (voir carte du document) ;
- Le Centre Equestre devra tenir informé son vétérinaire en lui transmettant les éléments du site (APPB, protection des milieux, etc...) afin que, dans ses prescriptions, il puisse tenir compte des enjeux de préservation du milieu ;
- Chaque année, une demi-journée de formation/sensibilisation aura lieu en début de saison auprès des moniteurs du centre équestre (Natura 2000, ENS, APPB...) L'intervenant devra les appeler avant début juillet pour décider de la date ;
- Lors de problèmes avec le public (présence de personnes au milieu des parcs et/ou de la Tourbière), le centre équestre fera remonter l'information à la Mairie par l'intermédiaire de la Police Municipale ou de la chargée de mission environnement.

Pour mener à bien ses responsabilités, le délégataire devra maintenir et améliorer la qualité des services proposés, tout en veillant à la sécurité et au bien-être des animaux et des participants. Le contractant s'engage à fournir un rapport final sur le déroulé de ses activités, les performances financières, et les retours clients qui sera crucial pour permettre un suivi efficace et l'adaptation des services proposés.

Ces conditions essentielles visent à garantir que cette activité contribue significativement à l'attractivité du site comme destination de tourisme de nature, tout en assurant une gestion éthique et durable des activités équestres, pour une expérience enrichissante tant pour les visiteurs que pour les gestionnaires du site.

#### **NATURE ET DUREE DE L'AUTORISATION ACCORDEE**

Autorisation d'occupation domaniale du domaine public comprenant l'autorisation d'exploiter l'activité équestre.

L'autorisation est prévue pour une durée de 4 ans maximum pour la période du 1 mai au 30 septembre.

Le candidat proposera la période d'ouverture qui lui conviendra si elle diffère de la proposition ci-dessus.

### **REDEVANCE**

Le candidat proposera dans sa candidature le montant de la redevance qui fera partie des critères de choix.

La redevance sera facturée dans le mois d'ouverture de l'activité.

La consommation de fluides sera facturée en sus, au coût réel pour la commune.

### **SOUS-LOCATION**

La présente convention est conclue *intuitu personae*. Le titulaire ne pourra en aucun cas sous-louer l'autorisation d'exploitation et d'occupation du domaine public.

### **REMUNERATION DU CONTRACTANT**

Le déléguéataire se rémunérera directement auprès des usagers du service, il encaissera directement les recettes relatives aux prestations équestres qu'il aura vendues. Il supportera seul les risques liés à l'exploitation de l'activité équestre, à ses risques et périls.

### **PROCEDURE DE PASSATION**

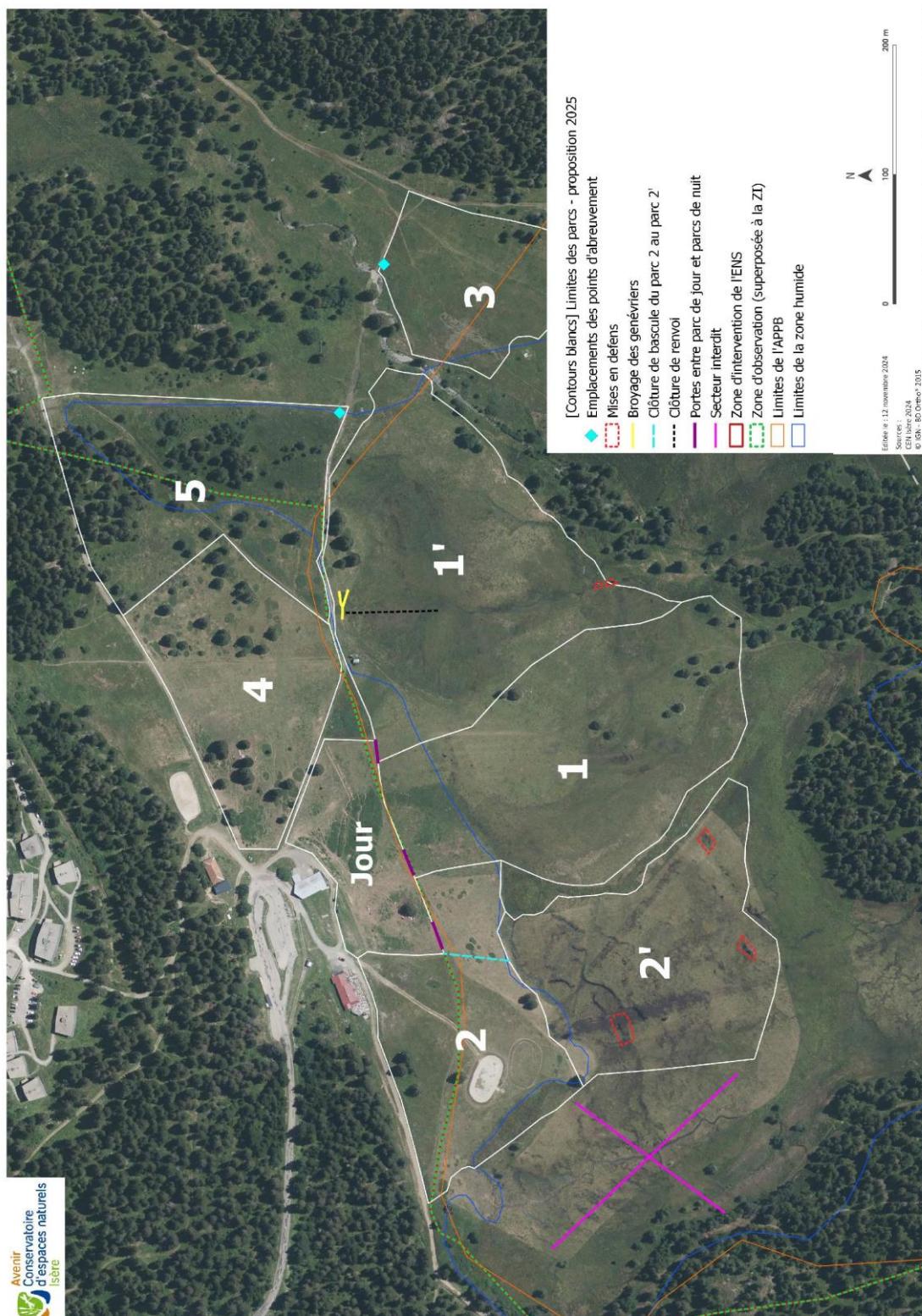
Procédure de sélection préalable, conformément à l'article L.2122-1-1 du CGPPP. L'objectif de l'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) est d'organiser une sélection transparente et équitable pour attribuer le droit d'exploiter économiquement certaines zones du domaine public. Cette démarche, guidée par les principes d'impartialité et de transparence, inclut des mesures de publicité pour encourager la participation de candidats potentiels. Elle vise à identifier les projets les plus prometteurs pour valoriser le domaine public, en respectant les conditions d'attribution établies.

### **LIEU D'EXECUTION**

**Plateau de l'Arselle – 38410 Chamrousse**

**COMMUNE  
DE CHAMROUSSE**  
**CHAMROUSSE**  
ALPES-FRANCE 1700

**Cartographie des lieux de paquage**



**PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR PAR LES CANDIDATS**

Documents à fournir:

**Une note de synthèse décrivant le projet commercial du candidat**

Elle devra décrire les prestations proposées, les moyens humains et techniques utilisés, les tarifs pressentis, le montant de la redevance ainsi que le plan de marketing et de communications.

**Une lettre de candidature de présentation du candidat** signée par la personne habilitée à engager la société, exposant les motivations du candidat, les expériences et références professionnelles de même nature du candidat sur les 5 dernières années, comptes de résultats et chiffres d'affaire des trois dernières années.

**- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat :**

- satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
- ne rentre pas dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique;
- que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et ses aptitudes, exigés en application des articles L.3123-18, L.3123-19 et L.3123-21 du code de la commande publique et dans les conditions fixées aux articles R.3123-1 à R3123-8 du code de la commande publique sont exacts;
- que le cas échéant, le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 143-3, L. 143-5 et L. 620-3 ;
- que le candidat soit en situation régulière.

**Une habilitation à exercer l'activité professionnelle**

**Un justificatif d'inscription au RCS ou autre registre**

**Une copie du ou des jugements en cas de redressement judiciaire**

**Le pouvoir de la personne habilitée à engager la société.**

**Une attestation ou promesse d'assurance pour les activités exercées**

**La copie des bilans, comptes de résultats et chiffres d'affaires des trois dernières années.**

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la production de l'ensemble des justificatifs susvisée est exigée, en cas de groupement, de l'ensemble des membres du groupement. Si le candidat ne peut toutefois produire tout ou partie des documents visés ci-dessus, il devra en expliquer les raisons, notamment pour les entreprises nouvellement créées.

## **CRITERES D'ATTRIBUTION DE L'AUTORISATION**

La sélection des candidats admis à présenter une offre pour l'exploitation sera basée sur des critères rigoureux et multidimensionnels afin d'assurer l'identification du candidat le plus apte à valoriser et à dynamiser l'activité équestre. Les critères sont les suivants (25% chacun) :

- ▶ **Qualité et viabilité du projet d'exploitation** : Les candidats seront évalués sur la solidité, l'innovation et la durabilité de leur plan d'exploitation. L'accent sera mis sur la manière dont ils envisagent de développer l'activité équestre, d'intégrer des pratiques éco-responsables et de contribuer à l'attractivité du site, tout en respectant son environnement naturel unique. Le fait de proposer des stratégies innovantes de communication et du marketing pour attirer davantage de visiteurs sera apprécié.
- ▶ **Expérience professionnelle et références** : L'expertise et le parcours professionnel des candidats dans le domaine des activités équestres ou des secteurs connexes seront scrutés. Des références ou des cas d'études démontrant des réalisations antérieures réussies et pertinentes seront particulièrement valorisées, attestant de leur capacité à gérer et à enrichir l'offre équestre.
- ▶ **Qualité des bilans financiers de l'entreprise du candidat** : La santé financière et la stabilité de l'entreprise représentée par chaque candidat seront examinées à travers leurs bilans financiers. Une attention particulière sera accordée à la capacité de gestion financière, à la rentabilité des projets antérieurs et à la viabilité économique du plan d'exploitation proposé.
- ▶ **Le niveau de la proposition financière.**

Ces critères visent à garantir une sélection équitable et transparente, de manière à garantir l'égalité de traitement des candidats, et favorisant ainsi la mise en œuvre d'un projet d'exploitation qui non seulement respecte et valorise le cadre exceptionnel de Espace Naturel Sensible de l'Arselle mais contribue également de manière significative à son développement touristique et économique.

Tout dossier incomplet sera rejeté. Toutefois, les candidats pourront, le cas échéant, être invités à compléter leur dossier sous 48 heures.

### **MODALITES DE PRESENTATION DES CANDIDATURES**

Les candidatures devront être impérativement envoyées à l'adresse [mairie@chamrousse.com](mailto:mairie@chamrousse.com). Le mail portera en objet : « candidature AMI activité équestre » avant la date et l'heure fixée sous peine d'être rejetés.

Une copie de sauvegarde peut être déposée sur support physique papier ou numérique à l'adresse suivante :

Mairie de Chamrousse  
35, Place des Trolles  
38410 - Chamrousse

L'enveloppe portera la mention suivante :

« ***Candidature et offre à l'AMI relatif à l'activité équestre***  
« ***Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis*** »  
***Copie de sauvegarde***

### **MODALITES D'ATTRIBUTION DES CANDIDATURES**

Postérieurement à la réception des plis, à leur ouverture, et à l'analyse des offres, une phase de négociation pourra avoir lieu avec les candidats. Des précisions sur les offres pourront également être demandées. Le candidat retenu en sera informé par mail ou lettre. Il en sera de même pour les candidats non retenus.

Le délégué se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres non négociées.

### **DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET OFFRE**

Le vendredi 27 février 2026 à 12 h 00

### **ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUES OU ADMINISTRATIFS PEUVENT ETRE OBTENUS**

[dgs@chamrousse.com](mailto:dgs@chamrousse.com) ou 04.76.89.90.21

---

**COMMUNE  
DE CHAMROUSSE**

35, place des Trolles  
38410 CHAMROUSSE  
Tél. : +33 (0)4 76 89 90 21  
[mairie@chamrousse.com](mailto:mairie@chamrousse.com)  
[www.mairiechamrousse.com](http://www.mairiechamrousse.com)